

Bilan financier - Projet de conservation et de mise en valeur du mont Wright**Année 2002-2003**

Organisme	Contribution financ	Contribution en natur	Total contributi
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune	49 653,00 \$	490,00 \$	50 143,00 \$
Ministère de l'Environnement	7 000,00 \$		7 000,00 \$
Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Te	16 000,00 \$	1 500,00 \$	17 500,00 \$
Association forestière Québec métropolitain		1 745,00 \$	1 745,00 \$
Sentiers Trans-Québec 03		1 000,00 \$	1 000,00 \$
Faculté de foresterie et de géomatique - Université Laval		525,00 \$	525,00 \$
Québec'ERE		1 050,00 \$	1 050,00 \$
	72 653,00 \$	6 310,00 \$	78 963,00 \$

Année 2003-2004

Organisme	Contribution financ	Contribution en natur	Total contributi
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune	42 252,00 \$		42 252,00 \$
Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Te	21 073,00 \$		21 073,00 \$
Club de la montagne et de l'escalade de Québec et Fédération québécoise de la montagne et de		17 050,00 \$	17 050,00 \$
	63 325,00 \$	17 050,00 \$	80 375,00 \$

Année 2003-2004

Organisme	Contribution financ	Contribution en natur	Total contributi
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune	42 252,00 \$		42 252,00 \$
Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Te	21 073,00 \$		21 073,00 \$
Club de la montagne et de l'escalade de Québec et Fédération québécoise de la montagne et de		17 050,00 \$	17 050,00 \$
	63 325,00 \$	17 050,00 \$	80 375,00 \$

Année 2004-2005

Organisme	Contribution financ	Contribution en natur	Total contributi
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune	42 292,00 \$		42 292,00 \$
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	40 000,00 \$		40 000,00 \$
Fondation de la faune du Québec	9 000,00 \$		9 000,00 \$
Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Te	77 642,00 \$		77 642,00 \$
Association forestière Québec métropolitain		2 970,00 \$	2 970,00 \$
Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale		2 750,00 \$	2 750,00 \$
Union québécoise pour la conservation de la nature		1 500,00 \$	1 500,00 \$
Québec'ERE			0,00 \$
	168 934,00 \$	7 220,00 \$	176 154,00 \$
Grand total	368 237,00 \$	47 630,00 \$	415 867,00 \$

Résumé du projet

Conservation et mise en valeur Parc de la forêt ancienne du mont Wright

ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC MÉTROPOLITAIN



Forêt ancienne – Érablière à bouleau jaune et hêtre

Présenté dans le cadre de l'audience publique
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
sur les projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227
par le ministère des Transports

Mai 2005

1 – Aperçu du projet

1-1 Description de l'organisme

Organisme à but non lucratif créé le 19 juin 1958 à la station forestière de Duchesnay, l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) a pour mission de **promouvoir la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en milieu forestier.**

1-2 Description sommaire du projet

Le parc municipal de la forêt ancienne du mont Wright est la propriété de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury. La volonté de protéger la forêt ancienne du mont Wright et le désir de la rendre accessible au public peuvent sembler contradictoires. C'est pourtant le défi que relèvent la municipalité et l'AFQM depuis 2002 avec le soutien financier de plusieurs partenaires pour assurer la conservation et la mise en valeur de ce parc qui renferme deux écosystèmes forestiers exceptionnels. Ses caractéristiques et son historique en font un site unique et tout à fait remarquable dans la région de la Capitale-Nationale.

1-3 Personnes associées au projet

Le projet de mise en valeur et de conservation du mont Wright est coordonné par Mme Julie Molard, biologiste et directrice générale de l'AFQM, avec l'aide de Mme Véronique Audet, ingénieur forestier et chargée de projets à l'AFQM. M. Louis Desrosiers, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité de Stoneham, collabore et appuie le projet depuis le tout début en faisant preuve d'ouverture et de vision. Des bénévoles et des membres de l'AFQM se sont également impliqués lors de visites guidées offertes dans le parc.

2- Description et mise en valeur du projet

2-1 Historique et contexte

En 1842, un militaire écossais nommé Thomas Wright, acquit du colonel Wolff une grande terre de 190 ha, située à Stoneham. La famille Wright s'y établit et subvenait à ses besoins en exploitant la terre de manière artisanale. En 1972, le dernier héritier de la famille Wright légua sa propriété à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury à condition que cette dernière en fasse un parc de conservation. Ce n'est qu'en 1979 que la municipalité a finalement pris possession du territoire, en raison de l'existence d'un autre testament destiné à un exploitant forestier du coin ! La Cour suprême du Canada rendit son jugement en faveur de la municipalité, jugement qu'elle fondait sur le caractère propre de la véritable dernière volonté de Sydney Wright : faire de ce territoire un parc public à la mémoire de sa famille.

Par la suite, le schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier (1987) désigna le parc du mont Wright comme parc municipal de conservation et le plan d'urbanisme de la municipalité (1990) attribua au territoire une affectation de conservation. Toutefois, le territoire a été interdit d'accès au public et aucun aménagement n'a été réalisé par la municipalité jusqu'à l'été 2002.

Les années se sont écoulées depuis la mort de la famille Wright et le territoire a subi certains changements. La population locale s'est approprié le site malgré l'interdiction d'accès émise par la municipalité. Ainsi, la création de sentiers informels, la coupe d'arbres au sommet pour la pratique du deltaplane et la circulation de véhicules tout terrain (VTT) contribuaient graduellement à la dégradation du

site. L'élargissement des sentiers, le compactage, l'érosion et l'empiétement sur des zones fragiles ne sont que des exemples des conséquences de l'utilisation non encadrée et non réglementée du parc.

Le territoire du mont Wright a été reconnu comme écosystème forestier exceptionnel (EFE) en 1997 par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP). Il s'agit plus spécifiquement de deux forêts anciennes qui désignent des peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Les peuplements anciens identifiés sur le site sont tous deux âgés de plus de 300 ans. Sur des terres privées, la conservation de ces EFE se fait sur une base volontaire car le MRNFP ne dispose d'aucun outil juridique lui permettant d'appliquer une protection légale. Ainsi, c'est grâce à la volonté de la famille Wright et à celle de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, épaulée par l'AFQM, que la forêt ancienne du mont Wright a pu être préservée jusqu'à maintenant.

La non-intervention signifiait une dégradation irréversible du parc à long terme. Devant l'urgence de la situation, l'AFQM a pris l'initiative d'aider la municipalité à conserver et mettre en valeur ce site remarquable. Grâce à leurs efforts conjugués, le parc de la forêt ancienne du mont Wright ouvrait ses portes officiellement au grand public le 28 septembre 2002 pour le plus grand bonheur des amateurs de randonnée et d'escalade tout en assurant le maintien de l'intégrité écologique du site.

2-2 Objectifs visés

- Objectif général 1 : Développer le site en respectant la volonté des frères Wright ;
- Objectif général 2 : Rendre le site accessible et sécuritaire pour les randonneurs ;
- Objectif général 3 : Rendre le site accessible et sécuritaire pour les grimpeurs ;
- Objectif général 4 : Freiner la dégradation du site due à l'absence d'aménagements adéquats ;
- Objectif général 5 : Sensibiliser le public à la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels;
- Objectif général 6 : Favoriser l'écotourisme responsable.

2-3 Description du projet

C'est à partir du travail et des recommandations d'un groupe d'étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval que l'AFQM et la municipalité ont élaboré, en partenariat avec d'autres organismes du milieu et le MRNFP, un plan de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine forestier exceptionnel. Ce projet émane donc de la concertation de plusieurs intervenants afin de concilier les besoins des différents utilisateurs du site et de parvenir à une solution intégrée. Le projet comporte trois volets principaux : « Sensibilisation, Réseau de sentiers verts et Escalade » qui contribuent tous à la préservation des ressources naturelles du milieu et répondent aux besoins des principaux utilisateurs du site, soit ceux des randonneurs et des grimpeurs.

L'originalité du projet tient au statut même de ce parc municipal attribué à un ensemble forestier abritant deux écosystèmes forestiers exceptionnels. Mentionnons que 128 sites ont été identifiés comme « forêt ancienne » dans la province du Québec par le MRNFP; de ce nombre 34 sont de tenures privées et leur protection n'est pas assurée légalement. Parmi les sites proposés, seulement trois se trouvent à l'intérieur de parcs municipaux : le boisé Beckett à Sherbrooke, le boisé Papineau à Laval et le Parc de la forêt ancienne du mont Wright dans la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Depuis l'été 2002, plusieurs sentiers ont été réaménagés et d'autres ont été créés tout en respectant le milieu naturel. Les tracés des nouveaux sentiers ont d'ailleurs été validés par la direction de l'environnement forestier du MRNFP afin de s'assurer d'éviter les zones les plus sensibles des écosystèmes forestiers exceptionnels présents sur le site. Des panneaux d'interprétation ont également été réalisés afin de sensibiliser les gens à l'importance de conserver ces écosystèmes forestiers exceptionnels. Afin de protéger l'équilibre écologique du site et d'assurer la sécurité des utilisateurs, une réglementation

et un zonage du parc ont été mis en place. Des activités de sensibilisation (journée d'animation, visites guidées, rallye forestier, brochure d'information, articles dans des journaux ou revues, etc.) ainsi que l'aménagement d'infrastructures vertes ont également été réalisés. De plus, des inventaires fauniques et floristiques ont été menés afin de compléter les données existantes sur le site. Enfin, une brigade verte a été mise en place afin de sensibiliser les utilisateurs au respect de la réglementation et à émettre des constats d'infraction lorsque nécessaire.

2-4 Clientèle visée

La clientèle visée par le projet touche l'ensemble des utilisateurs du site et implique donc les randonneurs, les grimpeurs et tous les amoureux de la nature. Les citoyens de la municipalité de Stoneham et des municipalités avoisinantes constituent également une clientèle privilégiée. L'ensemble des écoles de la région de la Capitale-Nationale et une partie de Chaudières-Appalache (Lévis, Lotbinière et Bellechasse) ont actuellement l'opportunité de bénéficier de visites éducatives gratuites dans le cadre du projet. Jusqu'à ce jour, c'est plus de 350 jeunes qui ont été sensibilisés aux différents aspects de conservation du site de la forêt ancienne du mont Wright. De façon plus large, la population de la région de la Capitale-Nationale et ses touristes sont également visés par le projet.

2-5 Partenariat développé

Plusieurs partenaires du milieu sont consultés et participent aux différentes étapes d'élaboration du projet. Tous ces organismes ont appuyé le projet du parc de la forêt ancienne du mont Wright. Voici la liste des partenaires du projet :

- Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- Société des sentiers de la Capitale-Nationale
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier) et pour l'expertise en terme d'écosystèmes forestiers exceptionnels
- Ministère de l'Environnement dans le cadre du programme Action-Environnement
- Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
- Fondation de la faune du Québec
- Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale nationale
- Fédération québécoise de montagne et d'escalade
- Club de montagne et d'escalade de Québec
- Club d'escalade familial et sportif de Québec
- Société d'histoire de Stoneham

2-6 Continuité prévue

Le projet de protection et de mise en valeur de la forêt ancienne du mont Wright en est maintenant à la phase III et l'AFQM est sur le point de signer une entente de délégation de gestion avec la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour assurer la poursuite des objectifs du projet et poursuivre les activités d'animation et de conservation tout en permettant l'accès au public selon la volonté de la famille Wright. De plus, un groupe des « Amis du mont Wright » sera prochainement formé dans un souci de surveillance du site et de maintien de l'intégrité écologique.

3- Résultats

3-1 Retombées positives mesurées

Le projet permet la conservation de deux écosystèmes forestiers exceptionnels et contribue au développement de l'écotourisme responsable (randonnée pédestre, randonnée en raquettes et escalade)

dans la région de la Capitale-Nationale. Les activités d'éducation et de sensibilisation ont donné à plusieurs individus la possibilité d'acquérir les connaissances, le sens des valeurs, les attitudes, l'intérêt actif et les compétences nécessaires pour protéger les écosystèmes naturels du mont Wright. Ils ont favorisé l'émergence d'une conscience collective préoccupée et respectueuse de la conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que des concepts écologiques qui s'y rattachent. Les activités prévues dans le plan de conservation et de mise en valeur ont permis de pallier à plusieurs des problèmes constatés et d'empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux. Ainsi, la circulation de véhicules motorisés (VTT) a pratiquement cessé en raison de la réglementation mise en place, de la sensibilisation des utilisateurs du site et de la fermeture, par une plantation d'arbres, des sentiers désuets. En raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, l'aménagement de l'aire de marche des sentiers pédestres a permis de prévenir l'érosion et de faciliter l'écoulement des eaux de surface vers les petits fossés prévus à cet effet. Le zonage du parc, les sentiers balisés et les panneaux d'interprétation contribuent à canaliser l'ensemble des visiteurs, tout particulièrement les grimpeurs de blocs qui empiétaient anciennement sur une zone de conservation extrême. De plus, le projet a permis, dans un souci de maintien de l'intégrité écologique, l'accès du grand public à un site exceptionnel, situé à moins de 30 kilomètres de la Capitale nationale.

3-2 Outils d'évaluation des retombés positives

L'état de conservation ou de dégradation du site est le principal indicateur qui a permis de mesurer l'atteinte de plusieurs des objectifs du projet. Différents aspects ont contribué à mesurer l'état de conservation ou de dégradation du site : respect de la réglementation et du zonage du parc, propreté du site, absence de piétinement hors des sentiers, absence de VTT et de motoneiges dans les sentiers pédestres, absence de traces de feu de camp, absence de traces de camping sauvage, absence de coupe de bois et absence de vandalisme. L'achalandage du site est un indicateur essentiel qui a permis d'évaluer l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité du site. Une étude sur les habitudes et sur les pratiques des utilisateurs suite aux aménagements réalisés sera effectuée à l'été 2005 et l'analyse des critères pour poursuivre le maintien de l'intégrité écologique du site sera également développée. Le nombre de personnes assistant aux visites guidées et le nombre de personnes participant à l'étude sur l'intégrité écologique seront quelques indicateurs simples qui permettront d'évaluer l'intérêt de la population envers le projet.

4- Justification du projet

Le projet de protection et de mise en valeur du mont Wright constitue un projet novateur et remarquable car il vise la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels en milieu privé. Étant donné qu'il n'existe aucune mesure légale visant à assurer la protection de ces écosystèmes en milieu privé, la forêt ancienne du mont Wright se démarque en assurant la conservation de ces éléments particuliers et indispensables au maintien de la diversité biologique du Québec. Il faut souligner que les écosystèmes forestiers exceptionnels que l'on retrouve au mont Wright sont des forêts anciennes qui sont très rares au Québec. En effet, dans le sud de la province, la plupart des forêts ont été considérablement affectées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les feux qui les ont raréfiées. Ainsi, préserver les écosystèmes forestiers exceptionnels contribue à maintenir une composante cruciale de la diversité biologique du Québec. L'historique du mont Wright est également un élément remarquable qui a contribué à la conservation de ce site exceptionnel grâce à la volonté des frères Wright et de leur passion pour leur terre familiale.

Chacune des interventions et chacun des aménagements ont été réalisés dans un souci particulier de l'environnement et a impliqué l'expertise de professionnels afin de valider les choix d'aménagements. Le développement de sentiers pédestres « verts », l'implantation d'une brigade verte, l'aménagement sécuritaire des lieux d'escalade, la sensibilisation et les activités d'interprétation ne sont que des exemples d'actions qui ont permis la conservation et la mise en valeur du parc de la forêt ancienne du mont Wright.

De plus, ce projet se démarque par une grande concertation et une implication de nombreux partenaires du milieu. La volonté de protéger la forêt ancienne du mont Wright et le désir de la rendre publique constituent tout un défi que l'Association forestière Québec métropolitain et ses partenaires ont réussi à relever depuis l'année 2002. Le parc permet donc au public de profiter et de découvrir cet espace naturel remarquable dans une optique de maintien de l'intégrité écologique.

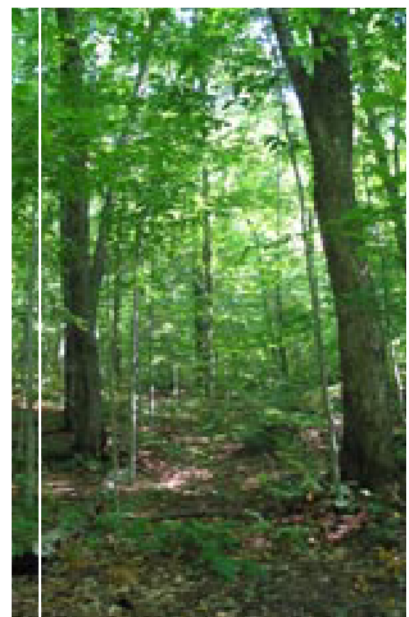
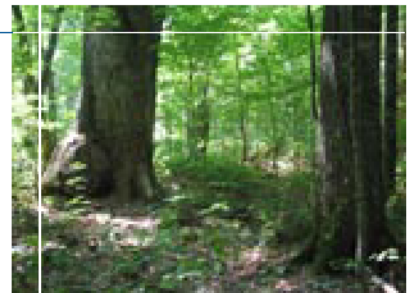


Le mont Wright

**Association forestière Québec métropolitain
1085, avenue de Salaberry, bureau 317
Québec (Québec) G1R 2V7**

**Téléphone : (418) 647-0909
Télécopieur : (418) 524-4112
Courriel : afqm@mediom.qc.ca
Site Internet : www.afqm.org**

Le parc de la forêt ancienne du mont Wright



Équipe de réalisation et collaborateurs :

Conception et réalisation :

Anick Lapointe, ingénieur forestier
Chargée de projets

Julie Molard, biologiste, M. Sc.
Coordonnatrice



Conception et réalisation graphique :

Mélina Patry, Corsaire design

Révision linguistique et scientifique :

Marie-Josée Tétreault, linguiste

Normand Villeneuve, ing.f., Ph.D.

Direction de l'environnement forestier

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Photographes :

Alexandre Bélanger, AFQM

Anick Lapointe, AFQM

Julie Molard, AFQM

David Morin, AFQM

Jean-François Bergeron, Enviro Foto

Lyna Breton, MRN

Marc-André Grenier, MRN

Rock Ouellet

Ce document a été réalisé grâce à l'appui financier du programme Partenaire pour la Conservation volontaire du ministère de l'Environnement.



Ce document a été imprimé grâce à l'appui financier de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury



Photographie de la page couverture : Érablière à bouleau jaune et hêtre (Anick Lapointe, AFQM)

Table des matières

1.	La localisation	4
2.	L'histoire	4
2.1	Les origines	4
2.2	Les frères Wright	4
2.3	Le testament de Sydney Wright	5
2.4	Un long processus juridique	5
2.5	Les ruines des Wright	5
3.	Les caractéristiques biophysiques	5
3.1	La géomorphologie	6
3.2	Le relief	6
3.3	La végétation	7
4.	Les écosystèmes forestiers exceptionnels	7
4.1	Les forêts rares	7
4.2	Les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables	8
4.3	Les forêts anciennes	8
4.4	Le parc de la forêt ancienne du mont Wright	8
5.	Les peuplements forestiers	8
5.1	L'érablière à bouleau jaune et hêtre	9
5.2	La bétulaie jaune à sapin baumier	10
5.3	La pessière à épinette rouge et mousses	11
5.4	La sapinière à épinette rouge	11
5.5	Le peuplement de feuillus intolérants	12
6.	L'utilisation récente du site	13
6.1	Le deltaplane	13
6.2	L'escalade	13
6.3	La randonnée pédestre	13
6.4	Les véhicules motorisés et non-motorisés	13
7.	Le zonage du mont Wright	14
8.	La conservation du parc de la forêt ancienne du mont Wright	15
8.1	La récolte d'arbres	15
8.2	Le piétinement de la végétation	15
8.3	Le prélèvement des éléments naturels	16
8.4	La nourriture	16
8.5	Les déchets	16
8.6	Le camping et le feu	16
8.7	Les véhicules motorisés et les vélos	16
8.8	Le bruit	16
8.9	L'absence de toilette en forêt	16
9.	Conclusion	16
	Pour de plus amples informations	17
	Liens Internet	18
	Bibliographie	19

1 › La localisation

Le parc de la forêt ancienne du mont Wright est un parc municipal qui se situe à l'entrée de la réserve faunique des Laurentides, à 30 km du centre-ville de Québec, dans la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Le parc est accessible par la route 175, appelée aussi le boulevard Talbot.

2 › L'historique

2.1 › Les origines

En 1842, un militaire écossais nommé Thomas Wright, acquit du colonel Wolff une grande terre, située à Stoneham. Monsieur Wright et son épouse, Élisabeth Campbell, s'y établirent avec leur famille. En 1874, Thomas donna à deux de ses fils, Joseph et John, ce magnifique territoire. Dès 1877, Joseph quitta la région et donna sa part de terrain à son frère John. En 1885, John se maria à madame Margaret Dowie Tait et continua d'habiter le domaine familial. De cette union, ils eurent deux fils : Percy et Sydney.



Percy Wright

2.2 › Les frères Wright

En raison de l'accès difficile au village et de son éloignement, les deux frères n'eurent pas la chance d'aller à l'école ni d'établir des relations avec les gens de la communauté. Leur mère, que l'on disait instruite mais très sévère, veilla seule à leur éducation, car leur père décéda en 1897 lorsqu'ils étaient encore jeunes.

La famille Wright subvenait à ses besoins en exploitant la terre de manière artisanale. Ses activités quotidiennes avaient lieu à proximité de la demeure familiale : une petite ferme à gérer, un peu de culture, un élevage limité de vaches et de chevaux, un peu de coupe de bois et quelques érables entaillés pour une consommation personnelle de sirop d'érable.

À l'occasion, les frères Wright travaillaient à l'extérieur pour la réalisation de coupes de bois ou de travaux de voirie. Ils étaient considérés comme des gens serviables et vaillants. Cependant, il en était tout autrement sur leur propriété, surtout après la mort de leur mère en 1943. Au fil des ans, la résidence familiale se détériorait et, plutôt que de l'entretenir, ils y occupaient de moins en moins d'espace.

Les deux frères continuèrent tout de même de protéger le territoire familial, allant même jusqu'à chasser les intrus qui osaient s'y aventurer. Ainsi, Sydney et Percy devinrent difficiles à aborder. Ils étaient de plus en plus timides et quittaient rarement leur propriété.

2.3 › Le testament de Sydney Wright

Percy est mort le 19 juin 1972, à l'âge de 85 ans. Son frère, Sydney, rendit l'âme, deux mois plus tard, à l'âge de 77 ans.

Sydney, dernier héritier de la montagne, désirait perpétuer la volonté de sa famille. Peu avant sa mort, il légua sa propriété à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury par la voie d'un testament, dont voici un extrait :

« Je donne et lègue la totalité de ma propriété réelle [...] à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury ou à leur successeur; à la condition que la municipalité consente à maintenir la propriété en tant que parc [...] à la mémoire de notre famille [...] De plus, la municipalité doit consentir à garder la propriété dans son état naturel [...] sans aucune coupe d'arbres à l'exception de ceux qui sont morts ou malades [...] ainsi que pour permettre au public l'accès au parc. »

Sydney Wright

2.4 › Un long processus juridique

Ce n'est qu'en 1979 que la municipalité a finalement pris possession du territoire, en raison de l'existence d'un autre testament. Un particulier, un commerçant de bois de coupe qui avait rendu des services aux deux frères, détenait, lui aussi, un testament qui indiquait que la montagne lui était léguée sans aucune condition. Cet état de fait menaçait dès lors la montagne !

Un long processus juridique fut entrepris et se solda par une victoire grâce à la volonté et à la détermination de la municipalité. La Cour suprême du Canada rendit son jugement en faveur de la municipalité, jugement qu'elle fondait sur le caractère propre de la véritable dernière volonté de Sydney Wright : faire de ce territoire un parc public à la mémoire de sa famille !

2.5 › Les ruines des Wright

Les traces de la famille Wright sont peu nombreuses : les ruines de la maison familiale et quelques pommiers font foi de leur présence passée. Les années se sont écoulées pendant les litiges juridiques et le territoire a subi certains changements. Par exemple, les bâtiments ont été pillés et brûlés.

3 › Les caractéristiques biophysiques

Caractéristiques du territoire

Domaine bioclimatique	Sapinière à bouleau jaune
Altitude du sommet	483 mètres
Superficie	190 hectares (470 acres)
Température moyenne annuelle	2,5°C
Autres	› Deux forêts anciennes › Deux lignes de transport hydro-électrique › Aucun plan d'eau › Territoire traversé par la route 175

3.1 › La géologie et la géomorphologie

La région de Stoneham fait partie du bouclier canadien qui s'est formé au précambrien¹. Les assises rocheuses du mont Wright sont principalement composées de granits et de gneiss. Les principaux constituants de ces roches sont le quartz et le feldspath, des minéraux très résistants à l'altération physique et chimique, ce qui explique que la montagne n'a pas été aplanie lors du pléistocène².

La montagne porte les traces de la dernière glaciation, notamment à travers les dépôts de till³ et les dépôts fluvioglaciaires⁴. Les dépôts présents sur le territoire du parc sont très minces au sommet de la montagne et deviennent de plus en plus épais dans les bas de pentes. On observe le processus inverse pour la pierrosité du site; plus on monte dans la montagne, plus la proportion relative des pierres dans ou sur le sol s'élève.

Le dernier dépôt, qui est beaucoup plus récent que l'avènement des glaciers, est le talus d'éboulis. De nombreux blocs rocheux de différentes grosseurs, résultant de l'écroulement d'une partie de la paroi rocheuse, jonchent le versant ouest de la montagne.

3.2 › Le relief

Le relief accidenté, constitué par des hauts sommets coupés de vallées étroites, est typique de la région. Le sommet du mont Wright atteint 483 mètres. Près de 70 % de la superficie du parc est couvert par des pentes inférieures à 30 %. Toutefois, des pentes plus fortes sont présentes dans le versant ouest du parc où elles peuvent atteindre jusqu'à 75 %. Un secteur du flanc est de la montagne a été défriché par des amateurs de deltaplane. Il est désormais utilisé comme belvédère, le deltaplane n'étant plus pratiqué dans ce secteur, et offre un point de vue direct sur la municipalité et les montagnes avoisinantes.

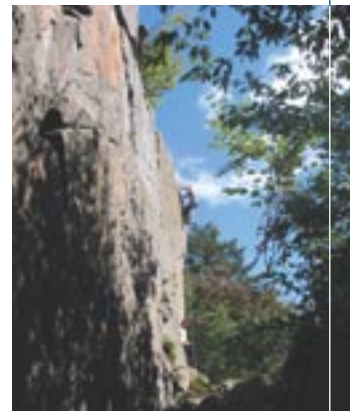
De nombreuses falaises sont présentes sur le versant sud de la montagne. Celles-ci sont utilisées pour la pratique de l'escalade. Les adeptes de ce sport fréquentent le site depuis bien des années. Pour ceux qui ne pratiquent pas l'escalade, il est possible d'accéder au belvédère par le sentier du Vaillant, qui donne accès aux parois d'escalade.

La limite nord du territoire du parc de la forêt ancienne du mont Wright est un secteur moins rocheux ; l'accès à la montagne y est plus facile, même si les pentes restent élevées. Un sentier a été aménagé : le sentier de la Forêt ancienne.



Bloc déposé par la fonte des glaciers

Photo : Julie Molard, AFQM



Parois d'escalade

Photo : David Morin, AFQM



Sentier du vaillant

Photo : Julie Molard, AFQM

¹ Première ère des cinq ères géologiques durant laquelle le globe terrestre a pris forme et les terrains se sont constitués.

Elle s'étend de 4,5 milliards à 600 millions d'années.

² Époque géochronologique qui s'étend du début de l'ère quaternaire, il y a environ 1,6 millions d'années, à environ il y a 10 000 ans. Cette époque est caractérisée par une succession de périodes glaciaires et interglaciaires.

³ Dépôt glaciaire laissé directement par la glace, et consistant en argile, sable, gravier et blocs rocheux mélangés dans n'importe quelle proportion.

⁴ Sédiments continentaux contenant des matériaux transportés par des glaciers puis repris par des cours d'eau.

3.3 › La végétation

La richesse floristique du mont Wright est importante : 155 espèces vasculaires ont été identifiées sur le site. Ce dénombrement comprend les arbres, les arbustes, tout autant que les plantes herbacées. Aucune des plantes recensées sur le territoire n'a été identifiée comme étant une espèce menacée ou vulnérable. Environ la moitié des plantes est associée à une distribution boréale et l'autre moitié, à une distribution tempérée.



Cornouiller du Canada

La répartition des plantes est établie en fonction de la topographie et des peuplements forestiers présents. Ainsi, les plantes boréales occupent le sommet de la montagne, les escarpements et les bas de pente avec les peuplements résineux, alors que les plantes tempérées sont présentes dans les peuplements feuillus de mi-versants.

Dans la section 5, « Peuplements forestiers », vous trouverez un résumé décrivant les arbres, les arbustes et les plantes herbacées que l'on peut observer dans chacun des peuplements forestiers du mont Wright. Ainsi, avec les outils nécessaires, peut-être serez-vous capables d'en faire l'identification sur le terrain !

4 › Les écosystèmes forestiers exceptionnels

Divers écosystèmes forestiers exceptionnels ont été identifiés par la Direction de l'environnement forestier du MRNFP dans la région de Québec. Avec la collaboration de l'AFQM, d'autres sites seront probablement découverts au cours des prochaines années.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) regroupent trois catégories distinctes : les forêts rares, les forêts refuges et les forêts anciennes.

4.1 › Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. Ces peuplements forestiers sont peu représentés sur le territoire provincial ou régional.



Forêt rare du Domaine Joly-De Lotbinière

Au domaine Joly-De Lotbinière, un site de tenure privée comme le mont Wright, se trouve une forêt rare composée de chênes rouges, de hêtres à grandes feuilles, de tilleuls d'Amérique et d'érables à sucre. De nos jours, dans la région de Québec, on observe rarement une telle densité de chênes rouges matures au sein d'un même peuplement, étant donné l'exploitation intensive de cette essence par le passé.

Dans la région de la Capitale-Nationale, la forêt rare de la Montagne-de-l'Ours a aussi été identifiée par le MRNFP comme un écosystème forestier exceptionnel. La présence d'une chênaie rouge à pin blanc est considérée comme exceptionnelle puisque le chêne est très rarement présent à cette latitude, même individuellement.

4.2 › Les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables

Les forêts refuges abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables.³ Selon le cas, ce sont des peuplements forestiers où l'on trouve une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces, ou encore une concentration significative de ces mêmes espèces (au moins trois).

Le Cypripède royal (sabot de la vierge) est l'une des espèces, susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, que l'on retrouve dans la région de Québec. Sa beauté la rend vulnérable à la cueillette.

* Une espèce est dite « menacée » lorsqu'on appréhende sa disparition et « vulnérable » lorsque sa survie est jugée précaire.

4.3 › Les forêts anciennes

Les forêts anciennes sont des écosystèmes forestiers dans lesquels prennent place de très vieux arbres; les arbres dominants ayant depuis longtemps atteint leur maturité. Ces forêts possèdent une dynamique propre : elles renferment à la fois des arbres vivants, sénescents et morts, et le sol y est parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Les forêts anciennes désignent des peuplements non aménagés par l'Homme et n'ayant subi aucune perturbation naturelle sévère récente qui aurait pu causer la destruction du couvert forestier.

La forêt ancienne de Duchesnay, malgré sa faible superficie de 17 hectares, constitue l'un des rares exemples, tout comme le mont Wright, d'érablière ancienne de la région de Québec. On ne remarque aucune présence d'activités humaines et de perturbations naturelles sévères. Ainsi, on retrouve des bouleaux jaunes âgés de plus de 290 ans dans le peuplement.

4.4 › Le parc de la forêt ancienne du mont Wright

Comme son nom l'indique, la forêt du mont Wright est une forêt ancienne. Ce territoire a été reconnu comme écosystème forestier exceptionnel en 1997 par le MRNFP. Les peuplements anciens identifiés sur le site sont une érablière à bouleau jaune et hêtre ainsi qu'une bétulaie jaune à sapin, toutes deux âgées de plus de 300 ans.

5 › Les peuplements forestiers

L'érablière à bouleau jaune et hêtre est le peuplement qui occupe la superficie la plus importante du territoire (101,7 ha). Cependant, d'autres peuplements forestiers sont représentés sur le territoire, dont une bétulaie jaune à sapin baumier (16,4 ha), une pessière à épinette rouge (32,8 ha), une sapinière à épinette rouge (25,6 ha) et un peuplement composé de feuillus intolérants⁴ (12,6 ha).

Dans les trois premiers groupements cités, on peut noter la rareté, voire l'absence de coupe forestière, ce qui démontre la conservation du territoire par la famille Wright.

Voir carte des peuplements forestiers à la page suivante.



Cypripède royal, une espèce à statut précaire

Photo: J.-F. Bergeron, Enviro Foto



Érablière à bouleau jaune et hêtre de Duchesnay

Photo: Marc-André Grenier, MRN



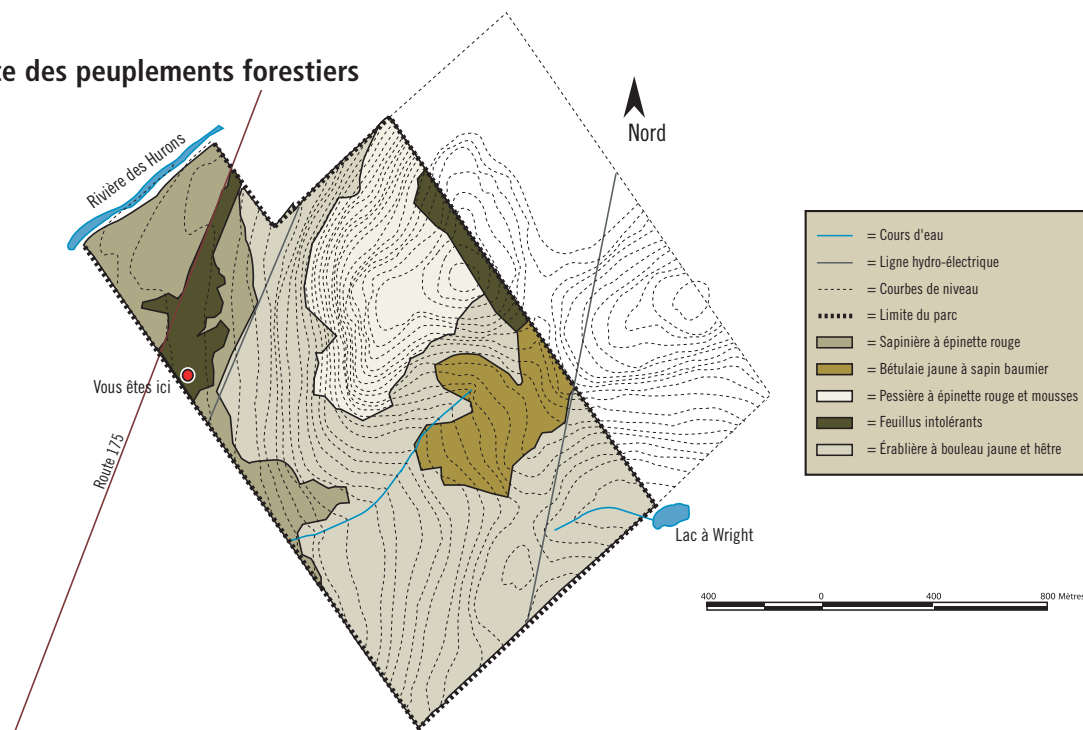
Érablière à bouleau jaune et hêtre du mont Wright

Photo: Anick Lapointe, AFQM

³ Une espèce est dite « menacée » lorsqu'on appréhende sa disparition et « vulnérable » lorsque sa survie est jugée précaire.

⁴ Qui est incapable de pousser convenablement à l'ombre.

› Carte des peuplements forestiers



5.1 › L'érablière à bouleau jaune et hêtre

Les caractéristiques :

Âge maximal : 160 ans (érable à sucre) et 270 ans (bouleau jaune)

Hauteur : 30 mètres

Diamètre moyen des arbres dominants : 80 à 90 centimètres

Diamètre maximum : 142 centimètres (bouleau jaune)

Superficie : 64 ha considérés comme EFE – forêt ancienne

37,7 ha non considérés comme EFE – forêt ancienne

L'érablière est le peuplement forestier qui occupe la plus grande superficie du parc. L'érablière à bouleau jaune et hêtre se retrouve à sa distribution la plus nordique. La composition arborescente, arbustive et herbacée est grandement modifiée par la présence d'espèces plus boréales.

L'érablière à bouleau jaune et hêtre est caractérisée par le diamètre impressionnant des arbres qui la composent. De plus, le niveau de conservation du site est remarquable. Le caractère unique de cette forêt a incité le MRNFP à identifier une partie de ce peuplement comme étant une *forêt ancienne*. L'autre partie n'a pas été retenue comme EFE, des interventions forestières ayant été réalisées par le passé. Il est cependant difficile de percevoir la présence de ces vieilles coupes forestières.

› La composition arborescente et arbustive

Ce peuplement est composé principalement d'érables à sucre (*Acer saccharum*).

Les essences compagnes sont le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*)

(30 à 40%) et le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) (moins de 10%). Le sapin baumier (*Abies balsamea*) et l'épinette rouge (*Picea rubens*) sont aussi présents mais de manière plus sporadique. L'érable à sucre y a atteint 160 ans et le bouleau jaune, 270 ans. Ces données proviennent du Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels du MRNFP (Villeneuve 2002).

En sous-étage, les jeunes tiges sont toujours dominées par l'érable à sucre et le hêtre à grandes feuilles, en plus de l'érable à épis (*Acer spicatum*). La végétation au sol est, quant à elle, majoritairement dominée par l'érable à sucre. Cependant, dans les secteurs les plus perturbés de l'érablière, le sapin baumier devient plus important.



Érablière à bouleau jaune et hêtre

Photo: Amick Lapointe, AFOM

› La composition herbacée

Dès le mois de mai, on peut observer l'apparition de certaines plantes printanières dont l'érythron d'Amérique (*Erythronium americanum*), le trille dressé (*Trillium erectum*) et la Claytonie de Caroline (*Claytonia caroliniana*). À l'été, c'est au tour de la smilacine à grappes (*Smilacina racemosa*), du streptope rose (*Streptopus roseus*) et du sceau-de-Salomon pubescent (*Polygonatum pubescens*) de faire leur apparition. À ce nombre s'ajoutent des plantes de milieux acides qu'il est fréquent d'observer plus au Nord. Les plus abondantes sont la dryoptéride spinuleuse (*Dryopteris spinulosa*), une fougère, le lycopode brillant (*Lycopodium lucidulum*), le maïanthème du Canada (*Maianthemum canadense*) et la clintonie boréale (*Clintonia borealis*).

5.2 › La bétulaie jaune à sapin baumier

Les caractéristiques :

Âge maximal : 270 ans (bouleau jaune)

Hauteur : 27 mètres

Diamètre moyen des dominants : 65 à 80 centimètres

Diamètre maximal : 102 centimètres (bouleau jaune)

Superficie : 15 ha considérés comme EFE – forêt ancienne

1,4 ha non considérés comme EFE – forêt ancienne

Ce peuplement fait la transition entre l'érablière à bouleau jaune et la pessière rouge à sapin. La bétulaie jaune à sapin baumier prend place sur des pentes abruptes, dans les mêmes conditions que la pessière à épinette rouge et mousses, à l'exception du fait qu'elle occupe les sites plus humides, aux sols plus épais.

Tout comme l'érablière à bouleau jaune et hêtre, la bétulaie jaune à sapin baumier a été identifiée comme un écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MRNFP. Le caractère unique de cette forêt, par son âge, par l'absence de coupe forestière et par la richesse du site, a fait d'elle un EFE.

› La composition arborescente et arbustive

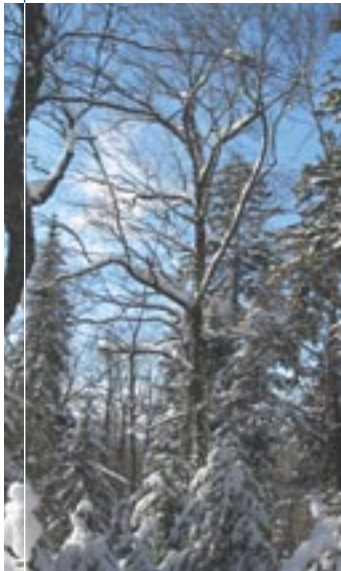
La bétulaie jaune à sapin baumier est composée principalement de bouleaux jaunes, d'érables à sucre et d'hêtres à grandes feuilles. Le sapin baumier et l'épinette rouge sont des essences compagnes. Les épinettes rouges, dominent par leur hauteur imposante, sur le reste du paysage.

Les jeunes tiges, en sous-étage, sont présentes en grand nombre. L'érable à épis et le sapin baumier sont les espèces dominantes, accompagnées par l'érable de Pennsylvanie (*Acer pensylvanicum*), la viorne à feuilles d'aulne (*Viburnum alnifolium*) et l'if du Canada (*Taxus canadensis*).

La régénération est nettement dominée par l'érable à sucre, l'érable à épis et l'érable de Pennsylvanie. On retrouve aussi du bouleau jaune et de l'épinette rouge.

› La composition herbacée

Les plantes herbacées présentes dans ce peuplement sont la clintonie boréale, l'oxalide de montagne (*Oxalis montana*), la trientalis boréale (*Trientalis borealis*), l'aralie à tige nue (*Aralia nudicaulis*), la dryoptéride spinuleuse et le lycopode brillant. Parmi ces plantes, plusieurs ont une distribution centrée sur la zone de forêt boréale.



Bétulaie jaune à sapin baumier

Photo : Julie Molard, AFQM

5.3 › La pessière à épinette rouge et mousses

Les caractéristiques :

Âge maximal : 245 ans (épinette rouge)

Hauteur : 18 mètres

Diamètre moyen : 30 à 40 centimètres

Diamètre maximal : 68 centimètres (épinette blanche)

Superficie : 32,8 ha

Ce peuplement est fort intéressant en raison de l'âge avancé des épinettes rouges qui le composent et de sa rareté, puisque la pessière à épinette rouge est peu présente sur le territoire. La pessière à épinette rouge et mousses figure sur des pentes abruptes où le sol est mince, au sommet de la montagne. Le drainage y est rapide, pouvant aller jusqu'à excessif.

› La composition arborescente et arbustive

La pessière à épinette rouge est composée d'épinettes rouges et de sapins baumier, mais c'est l'épinette rouge qui domine. Les essences compagnes sont le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et le bouleau jaune. Le bouleau jaune reste une essence importante dans le peuplement, par la présence d'une érablière à bouleau jaune et hêtre et d'une bétulaie jaune à sapin en bordure.

Chez les jeunes tiges, c'est encore le bouleau jaune qui domine sur le sapin baumier, accompagné de l'érable rouge (*Acer rubrum*), de l'érable à épis et de l'érable de Pennsylvanie. Cependant, en sous-étage, la régénération en bouleaux jaunes est de faible densité. C'est le sapin baumier et l'épinette rouge qui prennent la relève. On rencontre de façon sporadique l'if du Canada, le sorbier d'Amérique (*Sorbus americana*) et l'airelle fausse-myrtille (*Vaccinium myrtilloides*).

› La composition herbacée

La présence de plantes herbacées est peu importante dans le peuplement; elle varie selon la densité de la régénération en épinettes rouges et en sapins baumier. Les espèces identifiées sont la clintonie boréale, l'oxalide de montagne, la dryoptéride spinuleuse, l'aralie à tige nue et le lycopode brillant.

5.4 › La sapinière à épinette rouge

Les caractéristiques :

Âge : 70 ans

Hauteur : ND

Diamètre moyen : 31 centimètres

Diamètre maximal : 71 centimètres (épinette blanche)

Superficie : 25,6 ha

La sapinière à épinette rouge se situe de part et d'autre du boulevard Talbot (route 175), en bas de pente. Ce peuplement a été récolté par la famille Wright en raison de sa proximité par rapport à la résidence familiale. De plus, une partie de ce secteur a déjà été utilisée pour l'agriculture. On remarque la présence d'amas de roches.

La fin des activités agricoles serait associée à l'âge du peuplement qui est de 70 ans. Ainsi, les arbres matures ont sensiblement le même âge; c'est une forêt dite « équiennne ». C'est le seul peuplement du mont Wright qui présente une telle structure. Les autres peuplements présents sur le site comprennent des arbres d'âge très variable; c'est une forêt dite « inéquiennne ».

› La composition arborescente et arbustive

Le peuplement est principalement composé de sapin baumier. Les essences compagnes sont : l'érable rouge, l'épinette rouge, le bouleau à papier, le bouleau jaune, le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et l'épinette blanche (*Picea glauca*). On retrouve aussi de l'érable de Pennsylvanie, du sorbier d'Amérique et du cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*). Le couvert forestier est très dense par endroits. Dans ces secteurs, on remarque un taux de mortalité élevé en sous-étages.

La régénération au sol est dominée par l'érable rouge et le sapin baumier.

› La composition herbacée

Les plantes herbacées observées sont présentes sur des sols acides (*acidophiles*), tels les peuplements résineux. On y retrouve le maïanthème du Canada, le cornouiller du Canada (*Cornus canadensis*), la trientale boréale et la dryoptéride spinuleuse.

On observe également quelques plantes prenant place dans l'érablière à bouleau jaune et hêtre, mais elles sont peu nombreuses. Il y a six espèces de fougères dont : la dryoptéride spinuleuse, le ptéridium des aigles (*Pteridium aquilinum*), l'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*) et l'osmonde de Clayton (*Osmonda claytoniana*).

5.5 › Le peuplement de feuillus intolérants

Les caractéristiques :

Âge : 30 ans

Hauteur : 12 mètres

Diamètre moyen : ND

Diamètre maximal : ND

Superficie : 12,6 ha

Le peuplement de feuillus intolérants se situe près de l'emplacement de l'ancienne maison familiale des Wright. Ce secteur était principalement utilisé comme voie d'accès ou préconisé pour l'agriculture et le pâturage, ce qui en fait un peuplement non homogène.

› La composition arborescente et arbustive

Ce peuplement est principalement composé de peupliers faux-tremble, de cornouillers stolonifères (*Cornus stolonifera*), d'aulnes rugueux (*Alnus rugosa*), de bouleaux à feuilles de peuplier (*Betula populifolia*), de sapins baumier, de cerisiers de Virginie, d'érables rouges, de saules (*Salix sp.*) et d'aubépines (*Crataegus sp.*).

On retrouve aussi des essences du temps des Wright qui sont encore présentes : le pin blanc (*Pinus strobus*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) et le pommier nain (*Malus pumila*). Ces arbres sont concentrés autour des ruines des Wright. Les pins blancs ont été endommagés lors de l'incendie de la demeure en 1972.

› La composition herbacée

En plus des graminées, les champs sont colonisés par de nombreuses plantes de lumière : le framboisier (*Rubus idaeus*), le fraisier (*Fragaria sp.*), l'aster (*Aster sp.*), la verge d'or (*Solidago sp.*), l'épervière (*Hieracium sp.*) et la marguerite (*Chrysanthemum leucanthemum*).

6 › L'utilisation récente du site

La population locale s'est approprié le site. De nouveaux sentiers ont été ouverts afin de faciliter, entre autres, l'accès au sommet pour les utilisateurs d'escalade et de deltaplane, et ce, malgré l'interdiction d'y circuler.

6.1 › Le deltaplane

Le deltaplane était pratiqué fréquemment durant les années 1980. Les amateurs de ce sport avaient coupé certains arbres au sommet de la montagne pour se lancer du haut du belvédère. Le site a finalement été abandonné pour laisser place aux autres utilisateurs du territoire.



Photo: David Morin, AFQM

Initiation à l'escalade lors de l'ouverture officielle du mont Wright

6.2 › L'escalade

Depuis quelques décennies, les parois du mont Wright ont été un endroit de prédilection pour la pratique de l'escalade. Ce site est utilisé pour l'initiation de nouveaux grimpeurs. On y retrouve une paroi d'environ 25 voies ainsi que 15 blocs, tous de niveau de difficulté variable.

La pratique de l'escalade est assurée sur le site, depuis l'automne 2002, par la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME). Le site d'escalade est entretenu et géré par le Club de montagne et d'escalade de Québec (CMEQ).

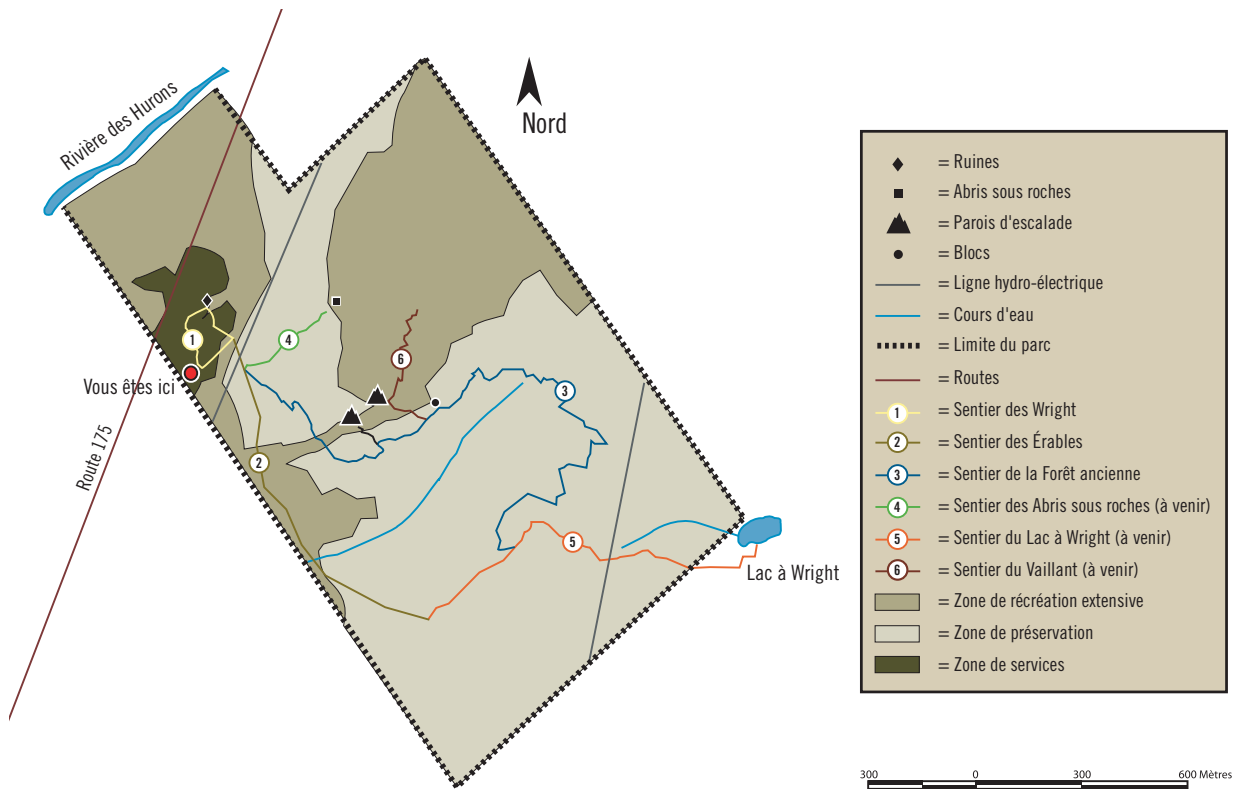
6.3 › La randonnée pédestre

Ce territoire est, depuis plusieurs années, utilisé par les randonneurs. Depuis septembre 2002, en raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, l'utilisation des sentiers est strictement réservée à la randonnée pédestre. Cette décision va permettre la pratique d'activités récréatives dans un contexte de détente et de calme.

6.4 › Les véhicules motorisés et non-motorisés

Les véhicules motorisés, tels les véhicules tout terrain (VTT) et les motoneiges, ne sont plus autorisés sur le territoire du mont Wright. Il en est de même pour le vélo de montagne. L'impact des véhicules motorisés et des vélos sur la végétation et le sol était trop important pour maintenir ces activités.

› Carte des sentiers et du zonage



7 › Le zonage du mont Wright

Le zonage est l'outil privilégié pour concilier conservation et accessibilité. Il aide à baliser l'utilisation du territoire et son niveau d'accessibilité. Ainsi, on retrouve trois types de zones dans le parc, selon la nature du milieu à protéger :

- › La zone de préservation se caractérise par un milieu fragile et par une faible capacité d'auto-régénération. L'accès n'y est autorisé que par les sentiers aménagés.
- › La zone de récréation extensive est accessible pour la pratique de certaines activités récréatives, comme l'escalade, la randonnée pédestre et la raquette.
- › La zone de services est attribuée à la localisation des services, tels le stationnement et l'aire de pique-nique.

Le respect du zonage est important ! Il a été mis en place afin de permettre la préservation du territoire du mont Wright tout en permettant aux visiteurs d'y avoir accès.

8 › La conservation du parc de la forêt ancienne du mont Wright

La volonté de protéger la forêt ancienne du mont Wright et le désir de la rendre accessible au public peuvent sembler contradictoires. C'est pourtant le défi que relève la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, avec l'aide de l'Association forestière Québec métropolitain: faire en sorte, d'une part, que les visiteurs respectent l'un des derniers exemples de forêts anciennes en territoire privé dans l'est du Québec et, d'autre part, qu'ils contribuent au maintien de l'intégrité écologique de cet endroit pour le bénéfice de la population actuelle et celui des générations à venir.

Des démarches ont déjà été entreprises afin de conserver et de mettre en valeur le mont Wright par l'aménagement de sentiers pédestres, la mise en place d'une signalisation adéquate, l'installation de panneaux d'interprétation et la réalisation d'une aire de stationnement. Tous ces efforts de conservation et de mise en valeur peuvent s'avérer vains si les utilisateurs n'y participent pas.

Le site de la forêt ancienne du mont Wright, par sa richesse et sa grande diversité, mérite d'être protégé. C'est pourquoi il importe, dès maintenant, de faire notre part en tant qu'utilisateurs.

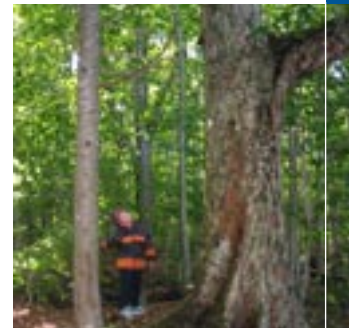
La section qui suit est un petit guide du « bon utilisateur » pour le parc de la forêt ancienne du mont Wright et pour tous les autres parcs que vous aurez la chance de visiter ! Les pratiques écologiques sont essentielles à la pérennité des lieux.

8.1 › La récolte d'arbres

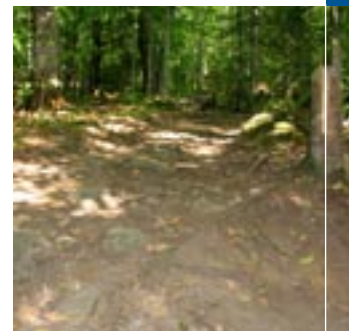
« Dans le milieu forestier, ce sont les arbres qui constituent la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité. [...] leur présence crée une variété de microenvironnements, dont bénéficient une foule d'autres espèces (animales ou végétales). Ultiment, la stabilité des écosystèmes forestiers et la conservation de la biodiversité du milieu forestier dépendent de la conservation des populations d'arbres » (MRN, 1996). Il est donc défendu d'abattre ou d'endommager les arbres.

8.2 › Le piétinement de la végétation

Le piétinement répété dégrade la végétation et entraîne la compaction du sol. Le sol devient impropre à l'implantation de la végétation. Sa surface devient alors plus sensible à l'impact des eaux de ruissellement et à la force du vent. Il est donc primordial de demeurer dans les sentiers aménagés afin de prévenir l'érosion du sol.



Maintien des arbres pour les générations futures



Érosion des sentiers pédestres

Photo : Julie Morard, AFQM

Photo : Anick Lapointe, AFQM

8.3 › Le prélèvement des éléments naturels

La forêt du mont Wright est un écosystème riche et fragile. Elle abrite des niches écologiques propres aux forêts anciennes qui sont nécessaires à la survie de nombreuses espèces spécialisées. Afin de préserver ces richesses, il est interdit de prélever des éléments naturels, morts ou vivants.

8.4 › La nourriture

En forêt, les animaux se nourrissent adéquatement avec ou sans notre présence. Lorsque les visiteurs nourrissent la faune, cette dernière s'y accoutume et développe ainsi une dépendance. Il est donc interdit de nourrir les animaux sauvages dans le parc.

8.5 › Les déchets

Les déchets, biodégradables ou non, polluent notre environnement et peuvent causer des dommages à la faune. Déposez l'ensemble de vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet ou rappez-les à la maison. Il est bien plus agréable de profiter d'un milieu naturel propre et sain !

8.6 › Le camping et le feu

Le camping sauvage ou la construction d'un camp de fortune, comme l'utilisation de bois morts pour faire un feu ne sont pas autorisés sur le territoire du mont Wright. L'objectif est de minimiser l'impact sur le milieu forestier, surtout dans les zones de préservation que sont les forêts anciennes.

8.7 › Les véhicules motorisés et les vélos

En raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, seules les activités de plein air se pratiquant dans un contexte de détente et dans le calme de la nature environnante sont admises dans le parc. Les véhicules motorisés et les vélos sont interdits, car ils sont susceptibles de détériorer le milieu naturel, de nuire à la faune ou de porter atteinte à la tranquillité, au bien-être et à la sécurité des autres randonneurs.

8.8 › Le bruit

Lors de vos déplacements en forêt, discutez à voix basse et rapprochez-vous, si une grande distance vous sépare d'une personne. Les animaux seront moins effrayés et, ainsi, vous aurez plus de chance de les observer.

8.9 › L'absence de toilette en forêt

Pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs du site, une toilette chimique est installée à l'entrée du parc. Utilisez-la ! Vous aiderez au maintien de la propreté du site.



Jeune arbre poussant sur un chicot

Photo : Alexandre Bélanger, AFQM



Participants à l'ouverture officielle du mont Wright

Photo : Julie Molard, AFQM

9 › Conclusion : La conservation volontaire, une question de temps !

Les gestes de conservation volontaire que nous vous proposons vous semblent banals ? Pensez au nombre de visiteurs qui marcheront à travers les sentiers du parc de la forêt ancienne du mont Wright. Si tous et chacun font leurs parts, nous pourrons garder et conserver le mont Wright pour les générations futures !

Pour de plus amples informations

Information générale :

Association forestière Québec métropolitain
1085, avenue de Salaberry, bureau 317
Québec (Qc) G1R 2V7

Téléphone: **(418) 647-0909**
Télécopieur: **(418) 524-4112**
Courriel: **afqm@mediom.qc.ca**
Site Internet: **www.afqm.org**

Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury
325, chemin du Hibou
Stoneham (Qc) G0A 4P0

Téléphone: **(418) 848-2381**
Télécopieur: **(418) 848-1748**
Courriel: **mairie@villestoneham.com**
Site Internet: **www.stoneham.com**

Information sur l'escalade :

Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
4545, avenue Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Qc) H1V 3R2

Téléphone: **(514) 252-3004 ou 1-866-204-3763**
Télécopieur: **(514) 252-3201**
Courriel: **fqme@fqme.qc.ca**
Site Internet: **www.fqme.qc.ca**

Liens Internet

Association forestière Québec métropolitain

› Le parc de la forêt ancienne du mont Wright

www.afqm.org

Dr Topo

› Cartographie des paroisses (voir Mt Wright) et des blocs (voir Stonebleau)

www.drtopo.com

Ministère de l'Environnement

› Aires protégées en milieu privé

www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm

› Espèces menacées et vulnérables

www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

› Écosystèmes forestiers exceptionnels

www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp

Bibliographie

Anecou-Falaguet, C., C. Pouliot., C. Lavoie, S. Page, P. James et M. Plamondon, 2002. Plan d'aménagement du parc municipal du mont Wright. Projet de fin d'étude - faculté de Foresterie et de Géomatique, Université Laval, Québec, 82 p.

Corporation municipale des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, 1987. Schéma d'aménagement : parc de la montagne Wright, 82 p.

Corporation municipale des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, 1985. Plan directeur d'aménagement : parc de la montagne Wright, 165 p. + annexes.

MRN, 2003. Communiqué du 4 février 2003 – Le ministre Gendron annonce la création et la protection de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels.

MRN, 1996. Biodiversité du milieu forestier – Bilan et engagements du ministère des Ressources naturelles. Gouvernement du Québec, Québec, 152 p.

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000. Dictionnaire de la foresterie – Dictionary of forestry, les Presses de l'Université Laval, Québec, 473 p.

Villeneuve, N. 2002. Les écosystèmes forestiers exceptionnels du mont Wright : une longue histoire d'amour entre l'homme et la forêt. Compte-rendu de la conférence présentée à l'assemblée générale annuelle de l'Association forestière du Québec métropolitain le 4 décembre 2002. Ministère des Ressources naturelles, direction de l'environnement forestier, Québec, 33 p.

L'Association forestière Québec métropolitain (AFQM)

Organisme à but non lucratif créé le 19 juin 1958 à la station forestière de Duchesnay, l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) a pour mission de **promouvoir la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en milieu forestier**. Cette mission privilégie l'éducation et la sensibilisation auprès du grand public et tout particulièrement auprès des jeunes.

L'AFQM concentre ses actions sur l'ensemble du territoire de la région de la Capitale nationale et sur une partie de la région de Chaudières-Appalaches :

- La région de la Capitale nationale (03) comprend la ville de Québec et les municipalités régionales de comtés suivantes : Portneuf, La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, L'Île d'Orléans, Charlevoix et Charlevoix-Est;
- La partie de la région de Chaudière-Appalaches (12) couverte par l'AFQM comprend la ville de Lévis et les municipalités régionales de comtés de Bellechasse et de Lotbinière.

Ses objectifs :

- Organiser et promouvoir des activités d'éducation relatives à l'arbre et à la forêt;
- Favoriser la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain;
- Favoriser, en partenariat avec les entreprises et les organismes sociaux, publics et parapublics, une saine gestion de l'environnement et un aménagement durable des forêts;
- Participer à des consultations et à des événements sur les thèmes en lien avec le milieu forestier ;
- Offrir des services aux membres de l'AFQM ;
- Développer la visibilité de l'association et de ses actions.



Association forestière Québec métropolitain
1085, avenue de Salaberry, bureau 317
Québec (Qc) G1R 2V7

Téléphone : (418) 647-0909
Télécopieur : (418) 524-4112
Courriel : afqm@mediom.qc.ca
Site internet : www.afqm.org

Bienvenue au

Parc de la forêt ancienne du mont Wright

un site exceptionnel à visiter !

Le parc de la forêt ancienne du mont Wright, situé à moins de 30 km de la Capitale-Nationale, prend place aux abords de la réserve faunique des Laurentides. Ce parc, dominé par un mont d'une altitude de 483 m, occupe une superficie de 1,9 km² et abrite deux forêts anciennes.



Photo: Lucie Lapierre, 1999

De 1850 à 1972, cet ensemble forestier a été protégé par la famille Wright. Il est maintenant la propriété de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury qui a acquis ce site, en 1979, par la voie d'un legs testamentaire. Ce parc municipal, ouvert au public depuis l'automne 2002, a une vocation de récréo-tourisme et de conservation.

L'omniprésence de l'exploitation forestière sur le territoire québécois nous fait prendre conscience de l'importance de protéger l'une des rares forêts anciennes accessibles dans la grande région de Québec.

La forêt du mont Wright se situe à l'intérieur du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Elle se compose de cinq peuplements forestiers identifiés sur la carte ci-dessous : une érablière à bouleau jaune et hêtre, qui occupe la majorité de la superficie du parc, une bétulaie jaune à sapin baumier, une pessière à épinette rouge et mousses, une sapinière à épinette rouge ainsi qu'un peuplement de feuillus intolérants.

Parmi ces peuplements, deux possèdent un caractère particulier puisqu'ils abritent une forêt ancienne. Il s'agit de l'érablière à bouleau jaune et hêtre ainsi que de la bétulaie jaune à sapin baumier. Ces forêts constituent de vieux peuplements n'ayant subi aucune perturbation majeure causée par l'Homme ou par la nature. Pour cette raison, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs reconnaît ces forêts comme des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).



Photo: Lucie Lapierre, 1999

Tout au long de votre promenade, il vous sera possible de découvrir les caractéristiques des peuplements forestiers en lisant les panneaux d'interprétation. Si vous désirez obtenir de plus amples informations, vous pourrez consulter la brochure du parc de la forêt ancienne du mont Wright, disponible auprès de la municipalité et de l'Association forestière Québec métropolitain, ou encore visiter le site Internet de cette association au www.afqm.org.

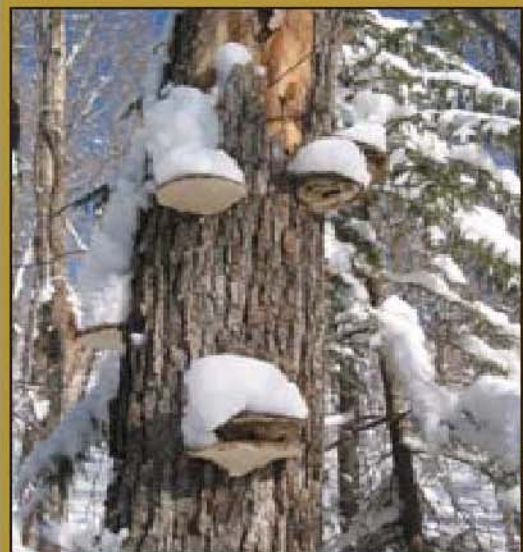
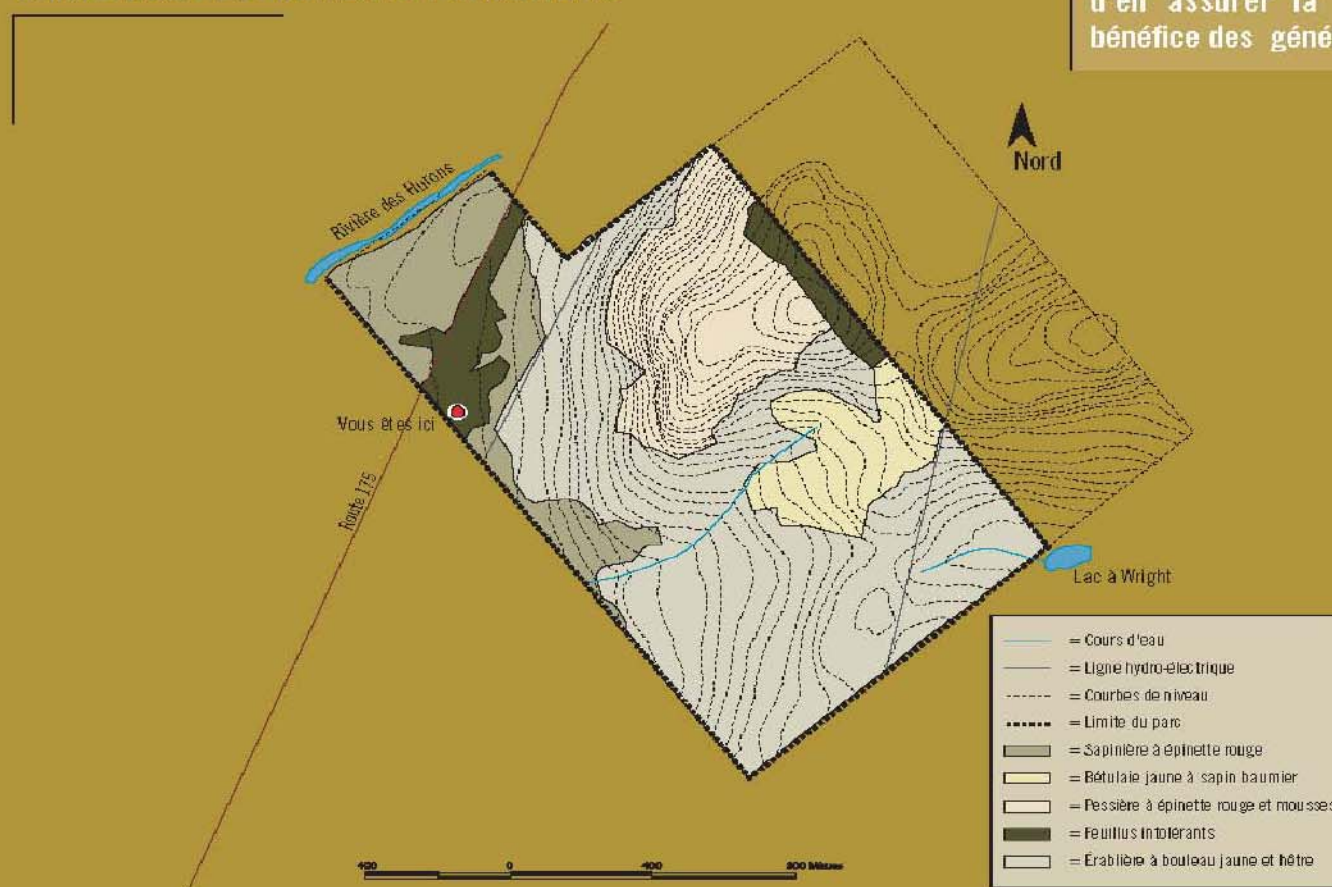


Photo: Lucie Lapierre, 1999

La faible exploitation forestière du territoire par les frères Wright a favorisé la préservation de ces écosystèmes forestiers exceptionnels. Il est donc primordial de conserver ce site afin de mieux comprendre la dynamique naturelle de ces forêts et d'en assurer la pérennité pour le bénéfice des générations futures.

CARTE DES PEUPLLEMENTS FORESTIERS



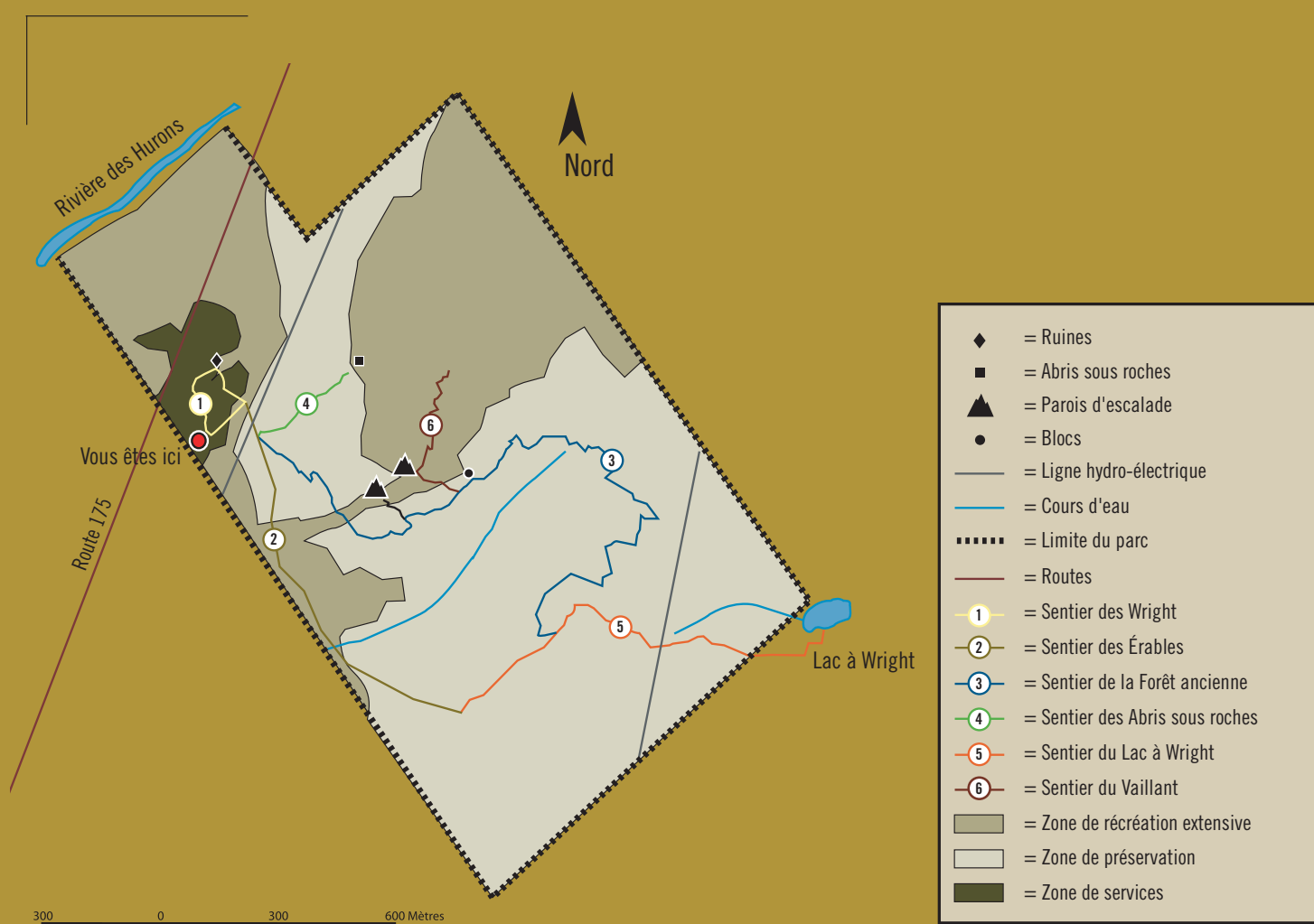


Afin d'améliorer l'accessibilité du parc, tout en assurant le maintien de l'équilibre écologique du site, plusieurs sentiers pédestres ont été aménagés. Le réseau de sentiers présente trois niveaux de difficultés (débutant, intermédiaire et avancé) accessibles aux différents randonneurs. On retrouve également trois catégories de zones dans le parc, selon la nature du milieu à protéger :

- La zone de préservation se caractérise par un milieu fragile et par une faible capacité d'auto-régénération. L'accès n'y est autorisé que par les sentiers aménagés.
- La zone de récréation extensive est accessible pour la pratique de certaines activités récréatives, comme l'escalade.
- La zone de services est attribuée à la localisation des services, tels le stationnement et l'aire de pique-nique.

Le respect du zonage est important! Il a été mis en place afin d'assurer la préservation du territoire du mont Wright tout en permettant aux visiteurs d'y avoir accès.

CARTE DES SENTIERS PÉDESTRES ET DU ZONAGE



① Sentier des Wright (0,6 km) Débutant

Le long du Sentier des Wright, vous aurez l'occasion d'observer les ruines de la maison familiale des Wright. La présence de quelques pommiers et l'ouverture de la végétation témoignent de leur occupation passée. Situé sur un secteur plat, ce sentier n'exige pas d'effort physique. La marche est courte et agréable pour toute la famille.

② Sentier des Érables (1,2 km) Débutant

Le Sentier des Érables vous transportera dans une érablière à bouleau jaune comportant des arbres de dimension remarquable, âgés de plus de 300 ans. Ce sentier linéaire est situé à la base de la montagne et comprend un faible dénivelé.

③ Sentier de la Forêt ancienne (2,3 km) Intermédiaire

Le Sentier de la Forêt ancienne forme une boucle de 2,3 km et vous mènera directement à la falaise, site très apprécié par les amateurs d'escalade. Il vous sera possible d'observer une série de blocs rocheux qui représentent un autre attrait intéressant pour les grimpeurs et les randonneurs. Ce sentier vous fera également découvrir la nature exceptionnelle de la végétation du mont Wright, par exemple des épinettes rouges et des bouleaux jaunes de taille impressionnante, des maianthèmes du Canada et des oxalides de montagne.

④ Sentier des Abris sous roches (0,3 km) Intermédiaire

Le Sentier des Abris sous roches mène à un amas de blocs. Ces blocs de grande dimension représentent un attrait additionnel pour les grimpeurs et les randonneurs et créent des abris sous roches. Vous pourrez également observer des épinettes rouges de taille impressionnante ainsi que des petites fougères, nommées poly-podes de Virginie, qui poussent sur les blocs.

⑤ Sentier du Lac à Wright (1,3 km) Intermédiaire

Le Sentier du Lac à Wright mène à la limite sud-est du parc et aboutit à un petit lac. Vous aurez l'occasion d'apprécier la biodiversité des milieux humides qui jalonnent ce sentier, d'observer un marécage caractérisé par une végétation d'arbres et d'arbustes et de découvrir une faune et une flore particulières aux milieux aquatiques.

⑥ Sentier du Vaillant (0,4 km) Avancé

Le Sentier du Vaillant contourne la paroi d'escalade pour accéder au point d'arrivée des grimpeurs et se poursuit jusqu'au belvédère où l'on peut apprécier une vue panoramique de la municipalité. Ce sentier est étroit et sa dénivellation est importante, ce qui représente un défi pour les randonneurs. Randonneurs, soyez vigilants!





La famille Wright

L'histoire d'une famille peu commune

Les origines

En 1842, un militaire écossais nommé Thomas Wright, acquit du colonel Wolff une grande terre, située à Stoneham. Monsieur Wright et son épouse, Élisabeth Campbell, s'y établirent avec leur famille. En 1874, Thomas donna à deux de ses fils, Joseph et John, ce magnifique territoire. Dès 1877, Joseph quitta la région et donna sa part de terrain à son frère John. En 1885, John se maria à madame Margaret Dowie Tait et continua d'habiter le domaine familial. De cette union, ils eurent deux fils : Percy et Sydney.

Les frères Wright

En raison de l'accès difficile au village et de son éloignement, les deux frères n'eurent pas la chance d'aller à l'école ni d'établir des relations avec les gens de la communauté. Leur mère, que l'on disait instruite mais très sévère, veilla seule à leur éducation, car leur père décéda en 1897 lorsqu'ils étaient encore jeunes.

La famille Wright subvenait à ses besoins en exploitant la terre de manière artisanale; ses activités quotidiennes avaient lieu à proximité de la demeure familiale: une petite ferme à gérer, un peu de culture, un élevage limité de vaches et de chevaux, un peu de coupe de bois et quelques érables entaillés pour une consommation personnelle.

Après la mort de leur mère, en 1943, les deux frères continuèrent tout de même de protéger le territoire familial, allant même jusqu'à chasser les intrus qui osaient s'y aventurer.



Photo: Rock-Quelllet

Percy Wright

Le testament de Sydney Wright

Percy est mort le 19 juin 1972, à l'âge de 85 ans. Son frère, Sydney, rendit l'âme, deux mois plus tard, à l'âge de 77 ans.

Sydney, dernier héritier de la montagne, désirait perpétuer la volonté de sa famille. Peu avant sa mort, il légua sa propriété à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury par la voie d'un testament.

Le processus juridique

Ce n'est qu'en 1979 que la municipalité a finalement pris possession du territoire, en raison de l'existence d'un autre testament. Un particulier, un commerçant de bois de coupe qui avait rendu des services aux deux frères, détenait, lui aussi, un testament qui indiquait que la montagne lui était léguée sans aucune condition. Cet état de fait menaçait dès lors la montagne!

Un long processus juridique fut entrepris et se solda par une victoire grâce à la volonté et à la détermination de la municipalité. La Cour suprême du Canada rendit son jugement en faveur de la municipalité, jugement qu'elle fondait sur le caractère propre de la véritable dernière volonté de Sydney Wright: faire de ce territoire un parc public à la mémoire de sa famille!

Extrait du testament

«Je donne et lègue la totalité de ma propriété réelle [...] à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury ou à leur successeur; à la condition que la municipalité consente à maintenir la propriété en tant que parc [...] à la mémoire de notre famille [...] De plus, la municipalité doit consentir à garder la propriété dans son état naturel [...] sans aucune coupe d'arbres à l'exception de ceux qui sont morts ou malades[...] ainsi que pour permettre au public l'accès au parc. »

Sydney Wright





La protection du mont Wright nous concerne tous !

La volonté de protéger la forêt ancienne du mont Wright et le désir de la rendre accessible au public peuvent sembler contradictoires. C'est pourtant le défi que relève la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, avec l'aide de l'Association forestière Québec métropolitain : faire en sorte, d'une part, que les visiteurs respectent l'un des derniers exemples de forêts anciennes en territoire privé dans l'est du Québec et, d'autre part, qu'ils contribuent au maintien de l'intégrité écologique de cet endroit pour le bénéfice de la population actuelle et celle des générations à venir.

C'est dans cette optique que la réglementation du parc a été développée. Elle constitue en quelque sorte un code d'éthique orientant notre contribution à la protection du patrimoine naturel du mont Wright. Voici les principaux éléments de cette réglementation :



Photo : Lyra Breton, MRN

Camping et feu

Le camping sauvage, la construction d'un camp de fortune et l'utilisation de bois morts pour faire un feu ne sont pas des activités autorisées dans le parc. Ces activités sont susceptibles de dégrader l'écosystème forestier du mont Wright, et tout particulièrement les zones plus sensibles des forêts anciennes.



Photo : Anick Lapointe, AFQM

Piétinement de la végétation

Le piétinement répété dégrade la végétation et entraîne la compaction du sol. Sa surface devient alors plus sensible à l'impact des eaux de ruissellement et à la force du vent. Il est donc primordial de demeurer dans les sentiers aménagés afin de prévenir l'érosion du sol.



Photo : J.-F. Bergeron, ENVIRO FOTO

Nourriture et déchets

En forêt, les animaux se nourrissent adéquatement avec ou sans notre présence. Lorsque les visiteurs nourrissent la faune, cette dernière s'y accoutume et développe ainsi une dépendance. Il est donc interdit de nourrir les animaux sauvages dans le parc.

Les déchets, biodégradables ou non, polluent notre environnement et peuvent causer des dommages à la faune. Déposez l'ensemble de vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet ou rapportez-les à la maison. Il est bien plus agréable de profiter d'un milieu naturel propre et sain !



Photo : Alexandre Bélanger, AFQM

Prélèvement des éléments naturels

La forêt du mont Wright est un écosystème riche et fragile. Elle abrite des niches écologiques propres aux forêts anciennes qui sont nécessaires à la survie de nombreuses espèces spécialisées. Afin de préserver ces richesses, il est interdit de prélever des éléments naturels et d'abattre ou d'endommager les arbres.



Photo : P.-A. Dion, GMEQ

Activités récréatives

En raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, seules les activités de plein air se pratiquant dans un contexte de détente et dans le calme de la nature environnante sont admises dans le parc. Les véhicules motorisés sont interdits, car ils sont susceptibles de détériorer le milieu naturel, de nuire à la faune ou de porter atteinte à la tranquillité, au bien-être et à la sécurité des autres randonneurs.



Les écosystèmes forestiers exceptionnels

Au Québec, les forêts ont longtemps été considérées comme un réservoir de bois inépuisable. Au fil des ans, la récolte forestière, l'agriculture et l'urbanisation ont profondément modifié le paysage québécois.

Afin de préserver certains écosystèmes forestiers présentant des caractéristiques particulières, le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs (MRNFP) a entrepris, depuis 1996, d'identifier et d'inventorier les territoires comportant des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). En vertu de la *Loi sur les forêts*, le MRNFP peut classer* un territoire public sous sa juridiction comme EFE et lui assurer une protection légale contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques. Sur des terres privées, la conservation se fait sur une base volontaire, le MRNFP ne disposant d'aucun outil juridique lui permettant d'appliquer une protection légale.

* La classification des EFE joue un rôle important dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

Qu'est-ce qu'un écosystème forestier exceptionnel?

Les écosystèmes forestiers exceptionnels regroupent trois catégories distinctes :

Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. Ces peuplements forestiers sont peu représentés sur le territoire provincial ou régional.



Photo: Lynn Breton, MRN

Érablière à chêne rouge
Forêt rare du Domaine Joly – De Lotbinière

Les forêts refuges

Les forêts refuges abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables.* Selon le cas, ce sont des peuplements forestiers où l'on trouve une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces, ou encore une concentration significative de ces mêmes espèces (au moins trois).

* Une espèce est dite « menacée » lorsqu'on appréhende sa disparition et « vulnérable » lorsque sa survie est jugée précaire.



Photo: J.-F. Bergeron, ENVIRO FOTO

Cypripède royal
Espèce à statut précaire

L'un des éléments clés de la diversité biologique au Québec



Érablière à bouleau jaune et à hêtre
Forêt ancienne de Duchesnay

Photo: Marc-André Genier, MRN

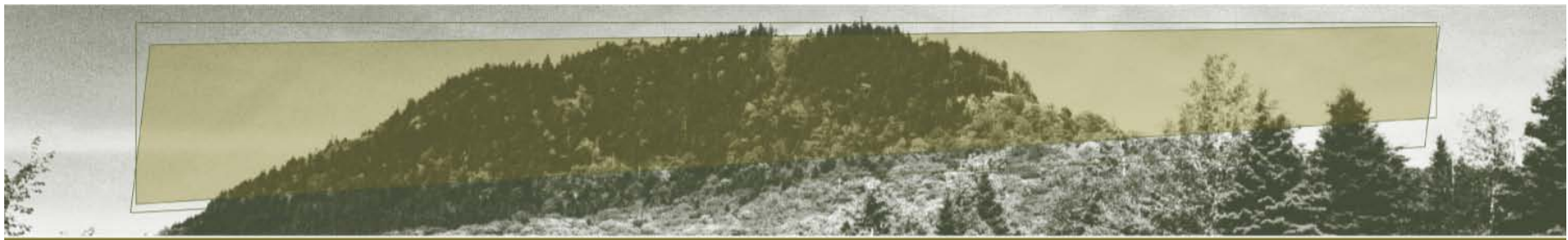
Les forêts anciennes

Les forêts anciennes sont des écosystèmes forestiers dans lesquels prennent place de très vieux arbres; les arbres dominants ayant depuis longtemps atteint leur maturité. Ces forêts possèdent une dynamique propre: elles renferment à la fois des arbres vivants, sénescents et morts, et le sol y est parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Les forêts anciennes désignent des peuplements non aménagés par l'Homme et n'ayant subi aucune perturbation naturelle sévère récente qui aurait pu causer la destruction du couvert forestier.

Le mont Wright, une forêt ancienne

Tout comme son nom l'indique, la forêt du mont Wright est une forêt ancienne. Ce territoire a été reconnu comme écosystème forestier exceptionnel en 1997. Les peuplements anciens identifiés sur le site sont une érablière à bouleau jaune et hêtre et une bétulaie jaune à sapin, toutes deux âgées de plus de 300 ans.

C'est grâce à la volonté de la famille Wright et à celle de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury que la forêt ancienne du mont Wright a pu être préservée. Profitez pleinement de ce site et, surtout, respectez-le! Il abrite l'un des seuls écosystèmes forestiers exceptionnels accessibles dans la grande région de Québec.



L'érablière à bouleau jaune et hêtre

Une forêt riche et diversifiée

L'érablière à bouleau jaune et hêtre du mont Wright est l'une des rares forêts feuillues n'ayant subi aucune intervention humaine et évoluant naturellement depuis plus de 300 ans. Ce sont surtout les bouleaux jaunes qui lui confèrent son âge vénérable, certains d'entre eux atteignant jusqu'à 270 ans. Le caractère unique de cette forêt lui vaut le statut d'écosystème forestier exceptionnel et constitue un témoin de la diversité de nos forêts.

Les arbres qui la composent

L'érablière à bouleau jaune et hêtre est principalement composée d'érables à sucre, accompagnés de bouleaux jaunes et de hêtres à grandes feuilles. Le sapin baumier et l'épinette rouge sont présents, mais de façon plus sporadique. Ces peuplements se retrouvent sur des sites riches et bien drainés. On les considère à maturité lorsqu'ils sont âgés d'au moins 150 ans. À cet âge, les arbres ont alors atteint leur plein développement et sont de bons semenciers. La structure du peuplement est habituellement inéquienne, ce qui signifie que l'on retrouve de jeunes arbres, des arbres matures et des vieux arbres dans un même lieu. Les fruits produits par certains de ces arbres représentent une source d'alimentation pour de nombreux animaux.



Photo: André Lapointe, AFQM

Érablière à bouleau jaune et hêtre du mont Wright



Photo: Marie-Eve Landry, AFQM

Bouleau jaune

Le processus de régénération

En un même lieu, la végétation peut évoluer au fil du temps sous la pression du vieillissement et de la mort des arbres ou encore à la suite de perturbations importantes du couvert forestier. C'est ce qu'on appelle la succession végétale. Toutefois, dans les forêts anciennes pourvues d'une structure inéquienne, les perturbations sont peu intenses et se limitent souvent à la chute isolée de vieilles tiges d'arbres. Ce phénomène diffus est responsable de la création, au sein du couvert arborescent, de petites trouées qui permettent à la lumière d'atteindre les étages inférieurs du couvert forestier et même le sol. La lumière, facteur essentiel à la croissance des arbres, est alors la source d'une grande compétition entre les jeunes plants pour atteindre les étages supérieurs du couvert. Ce processus permet à l'érablière de se régénérer tout en maintenant sa structure à travers le temps.

Dans de telles conditions, l'importance du bouleau jaune tend à diminuer avec le temps, car cette essence a besoin de perturbations assez importantes au niveau du sol pour se régénérer efficacement. À l'opposé, la régénération des essences d'ombre comme l'érable à sucre et le hêtre à grandes feuilles est favorisée dans les sous-bois ombragés où l'on retrouve des couches épaisses de débris végétaux (feuilles, branches, etc.) à la surface du sol.

Trille dressé



Photo: Véronique Auber, AFQM

Érythron d'Amérique



Photo: Carolline Dubé, CRE-Capitale nationale

Streptope rose



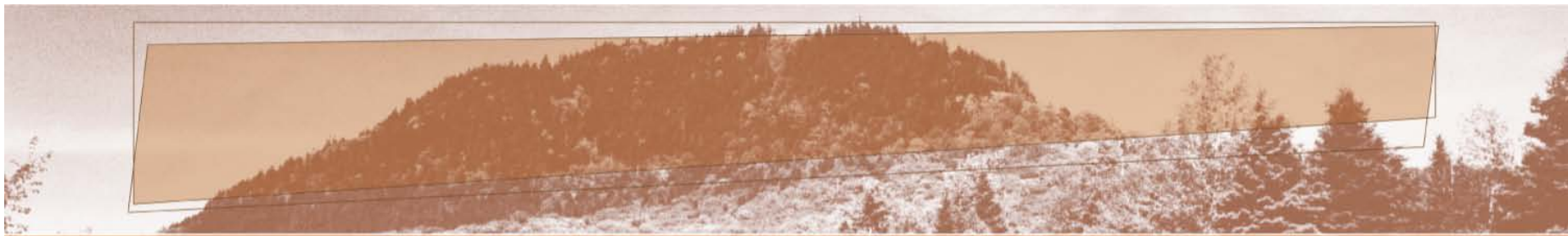
Photo: Marie-Eve Landry, AFQM

Les plantes qui tapissent le sol

Sous ces peuplements majestueux se trouve une flore riche et diversifiée dont voici quelques exemples : la violette à feuilles d'aulne, l'érythron d'Amérique, le trille dressé, la smilacine à grappes, le sceau-de-salomon et le streptope rose.

Étant donné que l'érablière du mont Wright se situe à la limite nordique de son aire de distribution, on y retrouve également des espèces dites nordiques : la maianthemum du Canada, la clintonie boréale, l'oxalide de montagne et la dryopteride spinuleuse. Au gré des saisons et de vos promenades, vous aurez probablement la chance de les identifier et de les voir s'épanouir sous vos yeux!





Les chicots

Des arbres morts grouillants de vie !

Qu'est-ce qu'un chicot ?

Il existe plusieurs définitions du terme *chicot*. Certains le définissent comme étant la souche d'un arbre coupé ou rompu, le reste d'une branche coupée ou brisée. Chez les biologistes et les forestiers, les chicots sont définis comme des arbres morts encore debout. D'autres vont préférer utiliser des expressions orientées vers la fonction des chicots, soit principalement *arbres à cavités* ou *arbres creux*. Cependant, tous s'accordent pour dire que les troncs des chicots sont nécessairement assez gros, c'est-à-dire au moins 20 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP). Le DHP se trouve à 1,3 m du sol.

Comment se forment les chicots ?

À la suite d'une blessure mécanique, un arbre sain peut être infecté par un champignon de carie. Si c'est une carie qui attaque le cœur de l'arbre, ce dernier réagit souvent par une compartimentation qui limite le développement du champignon, ce qui permet à l'arbre de survivre plusieurs années. Dans ce cas, une cavité pourra être facilement creusée dans le tronc par un pic. Autrement, la carie peut progresser et amener le bois à pourrir et à s'affaisser pour former une cavité.



Champignons sur un tronc d'arbre au sol



Cavités dans un chicot

Photo : Marie-Eve Lauby, AFQM

Photo : Caroline Dook, CFC, Centre national

L'utilité des chicots pour la faune

En forêt, les chicots représentent en moyenne 5 % à 10 % des arbres. Dans les vieux peuplements comme dans la forêt du mont Wright, cette proportion a tendance à être plus élevée. Les chicots sont essentiels pour procurer gîte et nourriture à de nombreux animaux, mais ce sont surtout les oiseaux nicheurs de cavités d'arbres qui les utilisent. Le grand pic, la mésange à tête noire et la sittelle sont désignés utilisateurs primaires puisqu'ils creusent leurs propres cavités dans les chicots pour se nourrir et faire leur nid. Pour ces oiseaux, nicher dans une cavité signifie une diminution du risque de prédation de leur descendance. Les chicots abritent souvent des colonies d'insectes dont se régaler les pics. Certains oiseaux et mammifères comme la chouette rayée, la sittelle ou l'hermine sont incapables de creuser leurs propres cavités. Ils utilisent alors les cavités creusées par d'autres ou bien les cavités naturelles. Ce sont des utilisateurs secondaires. Les chicots fournissent également un abri à plusieurs reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères et insectes, offrant une protection contre les prédateurs et le froid. Ainsi, plusieurs mammifères aménagent leur terrier en dessous ou à l'intérieur d'un chicot.

Grand pic



Photo : Michel Plante

Les troncs d'arbres au sol et les débris ligneux

Les débris ligneux et les arbres morts qui pourrissent au sol sont une composante essentielle des écosystèmes forestiers. C'est à l'intérieur de ces bois morts que se nourrissent, se cachent et se reproduisent de nombreux petits mammifères, reptiles et amphibiens, une multitude de champignons ainsi que des invertébrés et des bactéries. En se décomposant, le bois retourne des éléments nutritifs au sol forestier. Ce processus fournit les conditions humides et fertiles qui permettent aux jeunes arbres de croître adéquatement.

La forêt ancienne du mont Wright

La forêt ancienne du mont Wright est l'un des derniers exemples de vieilles forêts en territoire privé dans l'est du Québec. Elle renferme des chicots qui côtoient de vieux arbres, des arbres matures et de jeunes arbres. Cet écosystème est peuplé d'une multitude d'espèces d'insectes, de bactéries, de champignons et de lichens, mais aussi de nombreuses espèces végétales et animales. Cette vieille forêt revêt donc une importance cruciale pour le maintien de la diversité biologique au Québec.





Une falaise exceptionnelle

En plein cœur du parc
de la forêt ancienne du mont Wright !

Le site d'escalade du mont Wright comporte une trentaine de voies de niveau débutant (5.5 à 5.6), intermédiaire (5.7 à 5.9) et expert (5.10 à 5.12). Les voies les plus connues sont indiquées sur les photos à l'aide d'une ligne blanche. Les points d'ancrage au rocher sont représentés par x et les cotations des voies sont approximatives.

Bonne ascension... avec toute la prudence et la sécurité requises pour pratiquer cette merveilleuse activité qu'est l'escalade de rocher !

1-A



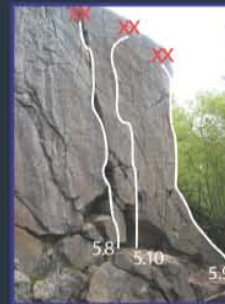
1-B



1-C



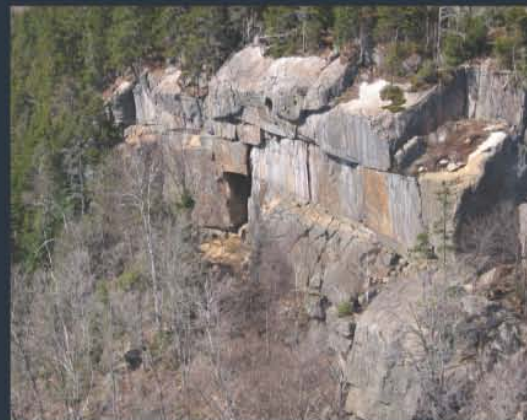
4



2-A



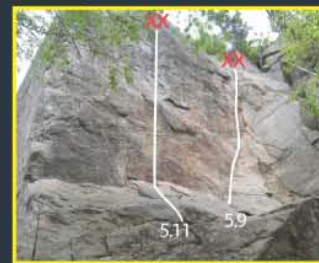
2-C



2-B



5



7 Le damier



3



6

